

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 juillet 2010

L'an deux mil dix, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier-Hurtado, P. Caumont, M.F Davoult , G. Perocheau, L. Bertho, P.M. Botalla-Piretta, F. Brouillard, J.R Delahaye, J.L Fort, I. Hard, H. Leprevost, B. Letullier.

Etaient absents :

D. Gueville (pouvoir à P.M Botalla-Piretta), C. Nocque, A. Coté, H. Hauchecorne, M. Taulin, A. Vanheel (pouvoir à M.D Gautier-Hurtado), A. Vasseur.

Secrétaire de Séance :

J-L Fort.

Le procès-verbal de la précédente séance du 31 mai 2010 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.

1 – GARDERIE PERISCOLAIRE - RENTREE 2010/2011

10.05.44

Madame Le Maire présente le bilan de la garderie pour l'année scolaire 2009/2010, la commission garderie s'étant tenue la veille, lundi 5 juillet 2010. Comme chaque année, une légère augmentation des tarifs est proposée. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit :

- le temps de garde est décompté par quart d'heure,
- 1^{er} enfant = 0,54 € le quart d'heure, soit 54 € le carnet de 100 tickets,
- 2^{ème} enfant = 0,48 € le quart d'heure, soit 48 € le carnet de 100 tickets,
- 3^{ème} enfant = 0,35 € le quart d'heure, soit 35 € le carnet de 100 tickets,
- en cas de retard et de dépassement exceptionnel au-delà de 18h le soir, 2 tickets supplémentaires seront dus.

2 – CANTINE MUNICIPALE - RENTREE 2010/2011

10.05.45

Madame Le Maire présente le bilan de la cantine pour l'année scolaire 2009/2010, la commission cantine s'étant tenue la veille, lundi 5 juillet 2010. Comme chaque année, une légère augmentation des tarifs est proposée. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit :

- enfant : 3,20 € le repas,
- adulte : 4,80 € le repas,
- la fourniture et l'entretien quotidien des serviettes de tables pour les enfants de l'école maternelle est facturée 6 € par an,
- la fourniture et l'entretien quotidien des serviettes pour les enfants de l'école élémentaire sont à la charge des parents.

3- PERSONNEL COMMUNAL

* **MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF**

10.05.46

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que l'agent d'accueil du secrétariat de mairie a également en partie pour mission, entre autres tâches, la facturation de la cantine scolaire, en collaboration avec la cuisinière. Afin d'optimiser le travail réalisé et de soulager la cuisinière dans cette mission, il est proposé d'en confier la totalité à l'agent d'accueil. Pour cela, une demi-journée supplémentaire par semaine serait nécessaire. Il est ainsi proposé de modifier le poste d'agent d'accueil (adjoint administratif 1^{ère} classe), et de le porter à 21/35^{ème} au 1^{er} juillet, au lieu de 17,5/35^{ème}. Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Seine Maritime en date du 18 juin 2010. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe chargé de l'accueil du public au secrétariat de mairie, ainsi que de la facturation de la cantine scolaire, et de le passer de 17,5/35^{ème} à 21/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2010.

* **MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE**

10.05.47

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que l'organisation du ménage des bâtiments communaux doit être régulièrement adaptée en fonction des besoins et des agents. Un agent affecté au ménage des équipements sportifs souhaite diminuer la durée hebdomadaire de travail de son poste pour raisons personnelles. Il est donc proposé de modifier ce poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, et de le porter à 11/35^{ème} au 1^{er} juillet 2010, au lieu de 22/35^{ème}. Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Seine Maritime en date du 25 juin 2010. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien des équipements sportifs, et de le passer de 22/35^{ème} à 11/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2010.

4- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN AMENAGEMENT D'HYDRAULIQUE DOUCE

10.05.48

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la commission des finances du 15 mars 2010, une demande d'aide financière pour un aménagement d'hydraulique douce a été présentée et a reçu un accord de principe de la part des élus présents. Le demandeur est un exploitant agricole de la commune. Au vu du projet présenté et des solutions apportées aux problèmes de ruissellements connus sur le territoire de la commune, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de 10 % de la dépense totale H.T. du demandeur, soit 356,40 €. A noter que cet aménagement est également subventionné par l'agence de l'eau et le Département à hauteur de 80 %. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** d'octroyer une aide financière de 356,40 € à Monsieur Antoine COLBOC, exploitant agricole à Saint Martin du Manoir pour la réalisation d'un aménagement d'hydraulique douce.

5- INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

10.05.49

Conformément à la circulaire ministérielle du 8 janvier 1987 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales et à la lettre du ministre de l'intérieur du 12 février 2010. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **décide** de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église de Saint Martin du Manoir pour l'année 2010 à 118,96 €.

6 - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE L'ANIMATRICE

10.05.50

Monsieur Gabriel PEROCHEAU, Adjoint aux affaires sociales, présente aux conseillers municipaux la demande de la commune d'Octeville sur Mer de faire évoluer le Relais Assistantes Maternelles en augmentant le temps de travail de l'animatrice. En effet, il serait souhaitable de dégager plus de temps pour multiplier les animations mensuelles, développer les missions de conseil aux assistantes maternelles et aux parents ; enfin cette augmentation du temps de travail permettrait de prendre en compte les nombreux déplacements de l'animatrice entre les différentes communes. Le coût supplémentaire annuel s'élèverait à 372 € pour la commune de Saint Martin du Manoir. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

* **émet** un avis favorable à l'augmentation du temps de travail de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal de 17,5/35^{ème} à 28/35^{ème}.

7 - DEROGATION SCOLAIRE - CAS PARTICULIER

10.05.51

La présente affaire reposant sur la situation d'un particulier est délibérée à huis clos.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements pour les subventions attribuées aux associations suivantes :

- Partage (espace horticole)
- Arpèges
- Union Sportive de Saint Martin du Manoir

* Madame Le Maire donne lecture des remerciements des étudiants ayant reçu une subvention pour leur projet socio-éducatif en équateur, dans le cadre d'un DUT. Une très belle photo illustrant leur projet est également présentée.

La séance est levée à 21 heures 40.